Image not found or type unknown

Facture vétérinaire abusive

Par **BARDET Stephane**, le **03/05/2018** à **15:24**

Bonjour,

Je souhaiterai avoir une aide concernant un abus d'un vétérinaire.
Nous nourrissions un chat errant que les enfants avaient pris en affection.
Dernièrement, nous l'avons retrouvé malade (certainement empoisonné), nous l'avons emmené au vétérinaire qui l'a soigné et ce n'était pas donné ...
10 jours après, une personne habitant à 500m de chez nous, l'a trouvé en mauvais état et l'a emmené au vétérinaire (un dimanche !!!). Il a été soigné et renvoyé dès le lendemain à la SPA. Nous n'avons pas été prévenu car pas réellement propriétaire du chat (il n'est pas pucé).
Nous avons eu connaissance 3 jours après qu'il avait été envoyé à la SPA. Devant les pleurs des enfants, nous avons "cédé" pour aller le chercher, ce qui a entrainé le "pucage" du chat qui est donc du coup maintenant à nous.
Depuis, nous avons reçu la facture du vétérinaire pour le dimanche (150€).
Pouvons-nous la contester ? sachant que le chat n'était pas pucé à l'époque, et que nous ne l'avons pas emmené au vétérinaire ?
J'ai contacté le vétérinaire, mais il est de mauvaise fois ...

Merci de vos réponses

Par **BARDET Stephane**, le **04/05/2018** à **14:58**

Bonjour,
Et ça continue ... je viens de recevoir une facture de 200€ de la société ayant fait le transport à la SPA
Je suis désespéré et ne sais plus quoi faire ? La même réponse qu'avec la vétérinaire ?
Ils s'appuient sur le papier que j'ai signé à la SPA au moment où je l'ai récupéré ...
Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **04/05/2018** à **15:02**

Bonjour,
les dates doivent démontrer/prouver qu'avant vous n'étiez ni propriétaire ni responsable de ce chat ? Qu'ils réclament, soit; mais je ne vois pas ce qui peut vous forcer à payer ? Quand on prend un animal à la SPA, on ne s'acquitte pas de toutes les éventuelles dépenses qui ont pu

avoir lieu avant ?

Par **BARDET Stephane**, le **04/05/2018** à **15:09**

Bonjour,
Ils s'appuient sur le papier de la SPA qui est apparemment un "retour propriétaire" et non pas "adoption" ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés